

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le sept novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2023

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DECLUDT, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, PÉRINET

Absences : Mme DUQUERROIR ayant donné pouvoir au Maire, M. LÉPINOIS ayant donné pouvoir à Mme CUSSAGUET, M. ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme SAUTEREAU

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 :

1) Aucune

3° - Révision des tarifs et conditions de location de la Salle Polyvalente

M. le Maire précise au Conseil que les tarifs n'ont pas été ré-actualisés depuis Décembre 2019, soit plus de 4 ans et propose de :

- ✚ les augmenter d'une partie du coût de la vie, soit +5% (ce qui correspond à une moyenne de 1,25%/an et qui conserve notre salle à un tarif très compétitif par rapport aux communes voisines) ;
- ✚ remplacer le prix forfaitaire du chauffage par un tarif basé sur la consommation effective, valable à la fois pour le chauffage et pour la climatisation (pompes à chaleur installées cette année) au tarif facturé par EDF soir 0,20€/kWh (ce qui correspond à 15€ pour 75kWh consommés par jour en hiver) ;

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer les tarifs et conditions de location de la Salle Polyvalente de la manière suivante à compter des réservations prises à partir d'aujourd'hui (les locations déjà réservées et confirmées à ce jour conservent le tarif de 2019) :

LOCATION DE LA SALLE		Grande salle (200 pers. max) + cuisine	Petite Salle (30 pers max)
	Comité d'Animation de Suaux	<input type="checkbox"/> gratuit (___/4. pour l'année) incluant chauffage <input type="checkbox"/> 80 € par loc. supplémentaire	<input type="checkbox"/> sans cuisine : gratuit <input type="checkbox"/> avec cuisine : 55 €
	Autre association communale ou assimilée	<input type="checkbox"/> gratuit (___/1. pour l'année) incluant chauffage <input type="checkbox"/> 80 € par loc. supplémentaire	<input type="checkbox"/> sans cuisine : 55 €/jour <input type="checkbox"/> avec cuisine : 75 €/jour
	Habitant de la commune	<input type="checkbox"/> 115 €/jour <input type="checkbox"/> 180 € pour 2 jours ou week-end	<input type="checkbox"/> sans cuisine : 75 €/jour <input type="checkbox"/> avec cuisine : 115 €/jour
	Particulier ou association Hors-commune	<input type="checkbox"/> 180 €/jour <input type="checkbox"/> 235 € pour 2 jours ou week-end	

Arrhes de 40 € à la réservation. Attestation d'Assurance RC et caution de 400 € demandés à la remise des clés.

Cas particuliers : vaisselle pas comprise dans prix de location sauf locations gratuites ; 1 couvert correspond à 1 couteau/fourchette/petite et grande cuillère, 2 ou 3 verres à eau ou vin, 1 ou 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 coupe de champagne et 1 tasse à café ; la location d'au moins 10 couverts donnent droit à l'ensemble des ustensiles/plats ; le nombre de jours de location s'entendent entre états des lieux ; pas d'états des lieux possible samedi ni dimanche (vendredi matin au lundi matin = 2 jours : forfait week-end).

LOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Désignation	Quantité	Tarif (unitaire)	Montant
	Vaisselle (couverts, verres et assiettes...)	(200 max)	0,50 €/personne	
	Bancs (inclus si location de salle)	(14 max)	0,50 €/banc	
	Tables avec tréteaux (inclus si location de salle)	(14 max)	2 €/table + tréteaux	
	Chaises (inclus si location de salle)	(160 max)	0,30 €/chaise	
	Consommation électrique (chauffage, climatisation)		0,20€/kWh	

4° - Décision Modificative n°2 « Ajout de crédits pour solder l'opération FDAC 2022 »

Cette délibération annule et remplace celle de même objet adoptée lors du conseil précédent du 26 septembre 2023. M. le Maire expose à l'Assemblée que les restes à réaliser 2022 du budget 2023 des travaux FDAC 2022 d'un montant de 13.839 € ne prévoyaient pas les suppléments réalisés et acceptés lors du 3^{ème} chiffrage et qu'il convient donc d'ajouter 777,70 € sur l'article d'investissement correspondant à ces travaux afin de pouvoir régler cette facture à la Communauté de Communes. Il propose au Conseil d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

Décision Modificative						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2111	299	Acquisitions foncières	- 777,70 €
D	I	23	231	314	Travaux FDAC 2022 (part communale)	+ 777,70 €

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✚ APPROUVE la décision modificative N°2 telle que proposée ci-dessus

5° - Décision Modificative n°3 « Rééquilibrage des chapitres globalisés d'ordre D042 R040 »

M. le Maire indique au Conseil que notre Trésorerie a détecté un déséquilibre des opérations d'ordre des chapitres D042 et R040 : une prévision budgétaire a été faite au chapitre 040 en recettes d'investissements pour 2.417,75 € (1200 + 1217,75 aux compte 2804xxx) et au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement, compte 681 pour seulement 1.200€, ce qui génère un déséquilibre. Or, les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées. M. le Maire propose donc au Conseil d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

Décision Modificative						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
R	I	040	2804182	OPFI	Bâtiments et installations	- 1.217,75 €
D	I	21	2132	317	Remplacement chauffage logements	-1.217,75 €

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✚ APPROUVE la décision modificative N°3 telle que proposée ci-dessus

6° - Vote des subventions communales 2023

M. le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2023 sur l'article 6574 du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement (subventions de droit privé) est de 4.000 €. Il rappelle également les principes du délit de prise illégale d'intérêts qui interdit, sous peine de nullité de la délibération, aux conseillers exerçant des responsabilités dans un organisme subventionné par la commune de prendre part aux délibérations et au vote de la subvention de cet organisme. Il rappelle enfin que les associations souhaitant une subvention au titre d'une année doivent envoyer leur demande avant le 30 septembre de l'année concernée ainsi que leurs rapports moral et financier de l'année précédente afin que le Conseil statue sur leur demande lors du conseil de novembre. M. le Maire présente l'ensemble des demandes de subventions reçues et de ses propositions.

Après délibérations et votes (les conseiller(e)s faisant partie du bureau d'une de ces associations n'ont pas pris part aux discussions concernant ces associations), les subventions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Organisme	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Commentaire
<i>Compte 6574 : subventions de fonctionnement aux organismes privés</i>				
Association Solidarité Paysans	160	165	170	Demandé : 0,20€/habitant soit 71 €
Ligue contre le cancer	100	105	110	Cause nationale (+ 10 parapluies pour 60€)
AAPECL Elevage en Charente-Limousine	60	65	70	Cause locale
Grande Famille Confolentaise	110	115	120	Quelques personnes de la commune bénéficiaires, besoins importants
Banque Alimentaire de Charente	150	160	170	Soutien plus important en 2023
Restaurants du Cœur	250	260	270	Soutien plus important en 2023
Centre social Le Chemin du Hérisson	140	140	140	Aide scolarisation et emploi des gens du voyage
ADAPEI Charente	110	110	110	Services aux handicapés
Refuge de l'Angoumois à Mornac	150	160	200	Recueil chats/chiens errants/libres + assistance
AFM Téléthon	40	40	40	
Chambre des Métiers et de l'artisanat 16	50	50	0	Centre Barbezieux-Cognac, pas de demande
Réseau RASED de Chasseneuil et Terres de Haute-Charente	70	70	70	Aide aux élèves en difficultés : 10 scolarisés sur la commune
CLE (Charente Limousine Environnement)	40	40	40	Eoliennes. 10 membres sur la commune
Société de Chasse	115	115	115	Bilan reçu cette année avec demande
Association Prom'Haie	50	50	60	Adhésion annuelle
Sapeurs-Pompiers de Chasseneuil	50	60	70	
ADMR	50	50	50	
Amicale donneurs sang Sud-Confolentais	0	50	60	Amicale de Roumazières
MFR de Cravans	0	50	0	Aucun bénéficiaire de formation
Prévention Routière Charente	0	0	30	Sensibilisation
Anciens organismes subventionnés	660	548	815	CALC, CSCS, voyages scolaires...
Aides individuelles frelons	0	0	400	4 bénéficiaires
Aides individuelles étudiants, bac, permis	0	0	1974	3 étudiants, 4 bac, 2 permis
TOTAL article 6574	2 355 €	2 403 €	5 084 €	
<i>Compte 6573 : estimations des subventions de fonctionnement aux organismes publics (aide maxi 700 €/ enfant)</i>				
Commune de Chasseneuil	7744,2	9598,89	11900	Aide frais de scolarité 2020/2021 : 20 enfants
Commune de Nieuil	6804	6804	8400	Aide frais de scolarité 2020/2021 : 12 enfants
Commune de Lussac	1701	1701	2100	Aide frais de scolarité 2020/2021 : 3 enfants
Commune de TdHC (Genouillac)	3969	3969	4900	Aide frais de scolarité 2020/2021 : 7 enfants
TOTAL article 6573	20 218 €	22 073 €	27 300 €	

7° - Questions et informations diverses

- a) M. le Maire rappelle aux habitants que, suite à la réunion publique fin 2022, un passage piéton a été installé pour la traversée de la RN141 (au niveau de la RD365) et que la vitesse dans l'agglomération va être limitée à 50km/h dans les 2 sens de circulation (le radar actuel sera remplacé en novembre/décembre par un modèle double-sens non-discriminant). Une communication de rappel sera réalisée dans le prochain bulletin municipal.
- b) M. le Maire informe les habitants, notamment ceux de la partie ouest de la Commune que 5 petits sondages pédologiques seront réalisés par la société Hydro-Invest en octobre/novembre pour s'assurer de la qualité de l'eau gérée par le SIAEP du Karst de Charente.
- c) M. le Maire collecte les notes des différents groupes prises pendant la visite des villages du samedi 30 septembre pour statuer/mettre en œuvre les mesures ou achats nécessaires (miroir au mas-foubert...)
- d) M. le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
 - VSE : Pas de date fixée ○ BCA: Pas de date fixée ○ CFFA : Pas de date fixée
 - CCP : Septembre 2023 ○ CAS : Pas de date fixée ○ CCID : Pas de date fixée (juin 2024)
- e) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucune
- f) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Aucune
- g) Calendrier des évènements publics à venir :
 - Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à **10h00** devant la Mairie (attention changement d'horaire par rapport à l'annonce du bulletin municipal : le RDV est bien à 10h00)
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 21/11 matin
- h) Autres points / libre parole des adjoints ou conseillers
 - 26/09 Voir si un arrêté de catastrophe naturelle pour fissures de maisons (gonflements argileux) a été pris par la Préfecture pour notre commune
 - 26/09 Boîte à livres trouvée, elle va être commandée puis livrée et installée place de l'Église
 - 07/11 Projets/actions suite aux visites des villages du 30/09
 - 07/11 : Grosse flaque d'eau qui stagne devant le panneau d'affichage du Pouyalet

La séance est levée à 20h45. La date de la prochaine réunion est prévue au **mardi 12 décembre 2023 à 19h00.**